CE MONDE QUI BOUGE

Soudan, le combat de Loubna Hussein

Par Hassane Zerrouky

Cette journaliste, âgée de 30 ans, qui écrit dans le quotidien de gauche, *Al-Sahafa*, a été libérée mardi à Khartoum après paiement par le syndicat soudanais des journalistes de l'amende de 209 dollars à laquelle elle avait été condamnée.

Son crime : avoir porté un pantalon, et ce, bien qu'il soit couvert par une longue tunique. De plus, elle portait le tarha, ce voile traditionnel en soie que portent les Soudanaises et qui recouvre la tête et les épaules. Rien donc de très sexy. Pour ce crime, elle a été arrêtée le 3 juillet par la police des mœurs en compagnie de 12 autres femmes, toutes en pantalon, dans un restaurant de Khartoum, et risquait 40 coups de fouet au nom de la charia. Les dix femmes arrêtées en même temps qu'elle qui avaient fait amende honorable ont été jugées immédiatement et fouettées dix fois chacune.

Loubna Hussein ne s'est pas laissée faire. Elle a contesté l'article 152 du code pénal soudanais prévoyant une peine de 40 coups de fouet pour quiconque «commet un acte indécent ou un acte qui viole la moralité publique ou porte des vêtements indécents».

A quoi elle a rétorqué : «Si certains se réclament de la charia pour flageller les femmes en raison de ce qu'elles portent, qu'ils me montrent les sourates du Coran ou les hadiths qui le stipulent. Je ne les ai pas trouvés. Des dizaines de milliers de femmes et de jeunes filles ont été flagellées à cause de leurs vêtements ces vingt dernières années. Ce n'est pas rare au Soudan. Simplement, aucune d'entre elles n'ose se plaindre, car qui croirait qu'elles ont été flagellées juste pour avoir mis un pantalon ? Elles ont peur du scandale, des doutes sur leurs mœurs», a estimé la journaliste. «La journaliste soudanaise Loubna vous invite à sa flagellation demain», a-t-elle écrit dans des centaines d'e-mail envoyés aux ONG de défense des droits de l'homme et aux associations de la société civile soudanaise.

Embarrassé, le gouvernement soudanais a fait marche arrière. Mardi, elle n'a été condamnée qu'à payer une amende de 209 dollars ou à faire un mois de prison. «Je ne vais pas payer l'amende, je préfère aller en prison», a-t-elle répondu à ses juges. Et elle a été aussitôt conduite à la prison d'Ondurman, près de la capitale soudanaise, avant d'être libérée après que le syndicat des journalistes eut payé l'amende.

De cette affaire, Loubna Hussein a fait une question de principe. Elle a montré la voie non seulement aux Soudanaises mais aux femmes arabes et des pays de l'ère islamique confrontées aux tenants d'une justice se référant à la charia, qu'ils se font fort d'interpréter selon leur vision rétrograde de la société, une vision complètement décalée des réalités et qui explique le retard culturel et économique du monde musulman sur le monde occidental et asiatique.

Et en effet, comme je l'ai déjà signalé dans une de mes chroniques, pendant que cet Occident «impie» travaille, maîtrise les dernières technologies et domine par conséquent le monde islamique dans tous les domaines — c'est simple, l'Algérie par exemple leur achète presque tout — chez nous, comme en Egypte et ailleurs, que lit-on et de quoi discute-t-on ? Eh bien de savoir si la femme doit porter le hidjab ou non, si l'homme doit porter la barbe ou non, s'il faut faire la prière avant de prendre le volant de sa voiture pour 100 km ou de monter dans le bus, s'il faut boire son café debout (pour ne pas le partager avec satan) ou assis pour être à l'abri du chaïtane, si l'épouse doit laver les pieds de son mari ou non, si les joueurs de l'équipe nationale font ou non la prière, le Ramadan, s'ils sont de vrais musulmans... J'exagère ? Un peu.

Mais lisez certains journaux, écoutez certains conseils religieux prodigués sur la radio et les chaînes satellitaires ou certains discours pour qui les catastrophes naturelles sont des punitions divines, sans expliquer à ceux qui les écoutent pourquoi ces catastrophes frappent des pays pauvres où les gens vont à la mosquée et ne touchent que rarement les pays du nord de l'Europe !

Pour ces raisons, le combat de Loubna Hussein est celui de la modernité contre l'archaïsme.

H. Z.

Pas de liberté religieuse sans exercice de cette liberté !

Le Ramadan est l'occasion d'un regain du terrorisme islamiste mais aussi d'une recrudescence de l'intolérance officielle, l'un alimentant l'autre. La complicité entre l'islamisme attaché à la rente et le despotisme néolibéral est soulignée et rappelle leur volonté commune de soumettre la société et détourner les richesses du pays.

Ces dernières années, l'Etat algérien avait poursuivi en justice, à Tiaret, une femme pour «pratique sans autorisation d'un culte non musulman», contraint à quitter le pays des responsables d'églises accusés de représenter «une menace pour la sécurité de la nation», condamné à la prison, à Guelma, des militaires pour «manque de respect à l'Islam» et à Béjaïa, Biskra et Alger des jeunes qui ne pratiquaient pas le ramadhan.

La police vient encore de mettre en garde à vue, pendant une nuit, une émigrée et son cousin parce qu'ils n'accomplissaient pas le jeûne, ce qui reste pour le pouvoir un «dénigrement des préceptes de l'islam». Il ne s'agit pas d'une simple dérive policière mais de celle d'un système qui assimile les harragas à des terroristes, criminalise toute contestation sociale et oblige les Algériens aspirant à la justice et à la liberté à vivre comme des clandestins dans leur pays.

Quand il n'exploite pas carrément les sentiments religieux du peuple algérien, y compris pour l'appeler, depuis les mosquées, à aller voter à l'occasion de scrutins largement boycottés et au lieu de participer à pacifier l'espace public, le pouvoir exacerbe l'intolérance religieuse.

Du désordre dans la gestion des cultes, nous passons à une vision autoritaire qui marque la pratique du pouvoir actuel dans tous les domaines de la vie.

Les autorités en charge des questions religieuses voudraient faire croire que l'Islam interdit la pratique des autres cultes et que la religion serait menacée par les non-musulmans ou par les non-pratiquants, au lieu de reconnaître qu'au contraire, la menace réside dans cette véritable inquisition, dangereuse aussi bien pour les non-musulmans que pour l'Islam et les musulmans.

C'est ainsi qu'on a vu, à Berrianne, s'opposer Malékites et Ibadites et observé une levée de boucliers contre le livre de Bentounes qui est pourtant le dirigeant religieux de la confrérie Alawiya. L'expression la plus exacerbées de ce risque reste le terrorisme islamiste.

Et pendant qu'on emprisonne ceux qui mangent un casse-croûte, on libère les égorgeurs islamistes et les prédateurs du système qui ont détourné des milliards comme le révèle quotidiennement la presse.

Dans cette logique, le pouvoir charge Farouk Ksentini de relancer le débat sur l'amnistie générale, dont pourraient bénéficier, en premier lieu, ceux qui ont causé autant de tort à la religion qu'à une pratique démocratique de la politique en prétendant instaurer un Etat théocratique, y compris par les armes.

Pour le chargé des droits de l'homme auprès du pouvoir, la justice et la vérité ne doivent pas être conciliées avec les impératifs politiques mais s'effacer devant eux.

Au risque d'envoyer un signal d'encouragement aux milieux islamo-conservateurs à chaque fois que l'on bafoue les droits et libertés. Déjà Nahda se prépare à attaquer en justice le ministère de la Culture qui, durant le festival panafricain, a proposé des spectacles que ce parti qualifie d'indécents.

Que ce soit pour donner des gages à l'islamisme ou pour tirer à lui la couverture religieuse, l'intolérance du pouvoir remet en cause un droit garanti par la Constitution et par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais que pouvait-on attendre d'un pouvoir qui proclame qu'il respecte les libertés syndicales et se prépare à une tripartite sans les syndicats autonomes ? Qui agite le pluralisme de la presse sans renoncer à pénaliser la diffamation ? Que peut-on espérer d'un pouvoir qui prétend défendre l'égalité entre les hommes et les femmes et qui impose encore un tuteur aux futures épouses ? Qui proclame Tamazight langue nationale mais pas officielle ? Que croire d'un pouvoir qui prétend renouer avec la rationalité économique et qui au lieu d'aller vers le week-end universel tergiverse en optant pour le week-end du vendredi/samedi.

Le pouvoir de Bouteflika contrarie toute avancée fondamentale. Il veut réduire la liberté religieuse qui a une dimension privée et publique à la seule liberté de conscience. Il procède à coups d'ordonnances qui en limitent le sens et la portée et institue, de fait, une sorte de police de la pensée. Le pouvoir est conscient que la liberté religieuse et la séparation du politique et du religieux sont fondatrices de toutes les autres libertés et permettent la réforme moderne de la pensée religieuse.

Dans la pratique, Bouteflika montre qu'il est dans le même projet que le soudanais Omar El-Béchir dont la justice vient de condamner Loubna Ahmed El-Hussein à une amende, à défaut d'avoir pu lui imposer quarante coups de fouet parce qu'elle a osé porter un pantalon.

La question de la liberté de conscience se pose dans tout le monde arabe et musulman. Les régimes despotiques craignent la mobilisation et la solidarité internationale.

Au Soudan comme en Algérie, la défense des libertés exige de faire reculer toute idée de poursuites auxquelles on échapperait seulement grâce à une intervention ou par l'exercice bienveillant de l'arbitraire du pouvoir.

Mobilisons-nous et solidarisons-nous avec celles et ceux qui sont victimes de la répression au nom de la religion aussi bien en Algérie qu'au Soudan.

Là-bas, la courageuse Loubna se bat pour l'abrogation de l'article 152 du Code pénal, ici il ne pourra y avoir d'impartialité du pouvoir, de respect des convictions et de consécration des libertés religieuses sans abrogation de l'article 2 de la Constitution et sans évolution du droit positif algérien.

Pour qu'une telle rupture, en faveur d'une Algérie démocratique et de progrès, puisse consacrer la victoire de la société face à l'islamisme assassin et sa résistance au despotisme, l'union la plus large reste incontournable.

Le Comité pour l'égalité et les libertés démocratiques

PENSÉE

Les êtres chers ne meurent jamais quand on les enterre, ils ne meurent que lorsque on les oublie

ISSAD Dalila

Déjà 3 mois que tu es partie vers une vie éternelle, Dieu en a décidé ainsi, nous ne pouvons aller contre Sa Volonté.

Ton âme est intégrée dans nos cœurs meurtris et nos pensées.

En cet impérissable souvenir, nous évoquons avec amertume tes 30 ans, ce jour le 10 septembre 2009, cette douleur est aussi vive que le premier jour où tu es partie pour un monde meilleur, on prie Dieu que tes 30 ans soient éclairés car tu étais la bougie qui illuminait le chemin de ta famille par ta tendresse, ton sourire angélique, ton honnêteté, tes paroles, ta sagesse, ta patience, ton regard expressif, tes conseils et surtout pour ton sacrifice aveugle pour toute ta famille.

Nous sommes fiers d'avoir toujours été là pour toi, et c'est avec nos vies qu'on chérie la tienne.

En cette douloureuse occasion, nous demandons à tous qui t'ont connue, aimée surtout respectée de près ou de loin d'avoir une pieuse pensée à ta mémoire et de joindre vos prières aux nôtres et d'implorer Dieu le Tout-Puissant pour qu'Il t'accorde Sa Sainte Miséricorde et t'accueille en Son Vaste Paradis.

Tu as pris le soleil de cette vie, repose en paix très chère Dalila.

Ton père, ta mère, tes frères et sœurs, tes beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces.

Nous ne t'oublierons jamais.

Mme Mokadem Soussa